

République Française



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU

CONSEIL MUNICIPAL

N°032/2024

Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	01

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FOYER
A L'ASSOCIATION ESPERANZA MIA**

Rapporteur : Josée FAUQUET

L'association Esperanza Mia créée en août 2024 et représentée par Mme Fanny CISCAR, sa présidente, a pour objet la pratique du flamenco (sévillane, flamenco technique, flamenco chorégraphié et rumba).

L'Association Esperanza Mia, souhaite utiliser mensuellement la salle n° 3 du foyer communal afin de pouvoir y enseigner ses cours de danse.

Vu l'article L2144-3 du CGCT

Considérant la demande présentée de l'association Esperanza Mia d'utiliser le foyer socio-culturel,

Considérant le planning d'occupation du foyer socio-culturel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, accepte cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation avec cette association ainsi que les avenants pouvant intervenir.

Saint-Dionisy, le 18 octobre 2024

Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE

